

Décision du Président
Contrat de maintenance de Paire de lavage du site de Bry-sur-
Marne – CO24033
Titulaire : Société HP CONCEPT

2024 – D – n°

141

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

VU l'arrêté N° 2024-A-312 du 21 juin 2024 portant délégation temporaire du Président à Mr ROUSSEL DEVAUX, Directeur Général des Services,

CONSIDERANT que le contrat de maintenance de Paire de lavage du site de Bry-sur-Marne a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société HP CONCEPT sise 4 Bis rue du Clos Sainte Catherine à BRY SUR MARNE (94360),

D E C I D E

Article 1 : De signer le contrat de maintenance de l'aire de lavage du site de Bry-sur-Marne à passer avec la société HP CONCEPT pour un montant annuel de 5.690,00 € HT.

Article 2 : Le contrat débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 15 JUL. 2024



Pour le Président absent et par délégation,
Le Directeur Général des Services

François ROUSSEL-DEVAUX

La présente délibération publiée le 15 JUL. 2024
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20240715-02024-141-AR
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024